

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	29
Représentés	11
Absents	3
Votes	
Pour	40
Contre	
Abstention	
N.P.P.V	

Conseil Municipal

Séance du Mercredi 18 décembre 2024

Le mercredi 18 décembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 10 décembre 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission au
contrôle de légalité de la
Préfecture de Créteil le
23/12/2024

de la publication le
23/12/2024

Étaient présent.e.s :

M. Mmes. : PANETTA Tonino, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, LANTERNIER Lucie, CHALBI Yacin, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, SASU Hancès, ALIROL Béatrice, POUUDY Franklin, FADLI Hafida, CHASSAY Laurent, BEZACE Mathilde, BOURVEN Julien, SOMSOUK Billy, OMRANE Alain, DESROCHES Damien, AOUMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien, LEMOINE Nathalie,

Étaient représenté.e.s :

ID ELOUALI Ali donne mandat à FADLI Hafida
FONTAINE Sabrina donne mandat à OMRANE Alain
COHEN Rachel donne mandat à PANETTA Tonino
DIMNET Jocelyne donne mandat à OSTERMEYER Sushma
FOURNIER Laura donne mandat à GAULIER Danièle
GARROUT Karim donne mandat à BENKAHLA Malika
BANCE Stéphane donne mandat à HACHE Bénédicte
THIAM Moustapha donne mandat à SAYADI Walid
BOLLE-DALLIAH Kristian donne mandat à CHALBI Yacin
DESPRES Catherine donne mandat à AOUMIS Hassan
ESSONE-MENGUE Terence donne mandat à FOURNIAUD Martine

Étaient absent.e.s :

DOS REIS Sabrina
FONDENEIGE Matthias
CHIRrane El Arbi

Secrétaire de séance :

DESROCHES Damien

O B J E T

**ATTRIBUTION D'UN DON A L'ASSOCIATION HUMAN APPEAL FRANCE SUITE AUX
INONDATIONS DU FLEUVE SÉNÉGAL**

ATTRIBUTION D'UN DON A L'ASSOCIATION HUMAN APPEAL FRANCE SUITE AUX INONDATIONS DU FLEUVE SÉNÉGAL

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que depuis le 12 octobre 2024, de graves inondations touchent l'est du Sénégal, provoquées par la crue exceptionnelle du fleuve Sénégal et de ses affluents, notamment la Famélé. Ces inondations, amplifiées par des lâchers d'eau du barrage de Manantali au Mali, ont entraîné :

- 56 000 déplacés dans les régions de Bakel, Matam et Podor,
- Destructons massive des habitations (souvent en banco), des infrastructures (pylônes électriques, routes, écoles) et des terres agricoles sur des centaines de milliers d'hectares,
- Risque sanitaires majeurs, notamment à cause des eaux stagnantes contaminées et l'absence de moyens sanitaires suffisants (manque d'eau potable, en cas de diarrhées signalés),

Face à cette catastrophe et à ces conséquences dramatiques, la commune de Choisy-le-Roi souhaite apporter son soutien et sa solidarité à la population durement touchée.

Il est proposé au Conseil municipal d'apporter son soutien et sa solidarité le versement d'un don d'un montant de 5 000 euros à l'association HUMAN APPEAL FRANCE.

LE CONSEIL,

Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté de la commune de Choisy-le-Roi d'aider et de soutenir la population face à cet évènement dramatique,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} – Décide l'attribution d'un don d'un montant de 5 000 euros (cinq mille euros) au profit de la population Sénégalaise.

Article 2 – Autorise le versement de ce don à l'association HUMAN APPEAL FRANCE qui fournit une aide au pays victime, notamment aux populations touchées.

Article 3 : Dit que la dépense est inscrite au budget de la commune

Article 4 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 18 décembre 2024

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi



Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20241223-DEL-24-173-DE
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024